

Oberschaeffolsheim, le 19 Mars 2019

**Objet : Nouveautés et renouvellement de votre adhésion pour l'accès à la base nautique de Plobsheim 2019.**

Madame, Monsieur,

En 2018, vous vous êtes acquitté(e) auprès de la Fédération de Pêche du Bas-Rhin d'une cotisation pour l'accès à la base nautique de l'UNAP. **Sa validité expirera au 15 avril 2019**, date à laquelle votre badge sera automatiquement désactivé.

Aussi, pour continuer à bénéficier de votre droit d'accès et, le cas échéant, des possibilités de stationnement pour votre barque de pêche, nous vous invitons **à renouveler votre cotisation annuelle**.

**Nouveauté :** Cette année vous aurez la possibilité, **à partir du mois d'Avril**, de réaliser votre **demande d'inscription ou de renouvellement via le site internet de la Fédération de Pêche du Bas-Rhin : [www.peche67.fr](http://www.peche67.fr)**

Concernant les tarifs, le montant de la cotisation annuelle pour l'année 2019 a subi également quelques **modifications**. Un effort financier de la part de la Fédération de Pêche, de l'UNAP et du CD67 a permis de faire baisser la cotisation de **-27,10€** pour les pêcheurs **ne souhaitant pas** garer leur embarcation sur le parking de la Fédération.

Un **millésime différencié 2019 BLEU** sera délivré aux adhérents dont les **barques de pêche** ne sont pas stationnées sur la Base Nautique mais gardées **à domicile toute l'année** (paiement d'une cotisation réduite).

- 2 tarifs seront pratiqués pour les barques de moins de 4.7m :
  - Un tarif **parking inclus à 127.10€** (tarif pratiqué l'année dernière).
  - Un tarif **sans parking à 100€** (pour les personnes ne souhaitant pas laisser leur embarcation sur place).
- 2 tarifs seront pratiqués pour les barques de plus de 4.7m ou les bateaux comportant une cabine :
  - Un tarif parking inclus à **184.90€** (tarif pratiqué l'année dernière).
  - Un tarif sans parking à **157,80€** (pour les personnes ne souhaitant pas laisser leur embarcation sur place).
- Pour une vignette individuelle annuelle (barques partagées ou accès à l'année sans barque) : **40.60€**.

## Renouvellement des cotisations à la base nautique de Plobsheim 2019 :

### Nouveauté : (Solution préconisée)

- Utiliser le nouvel **outil en ligne** développé par la Fédération de Pêche du Bas-Rhin, **disponible en Avril**, qui vous permettra de réaliser **depuis votre ordinateur** vos demandes d'adhésion (inscription ou renouvellement). Ce module d'adhésion pour l'UNAP vous permettra non seulement de gagner du temps mais également d'utiliser de nouveaux moyens de paiement sur un site sécurisé : **carte bancaire, virement bancaire ou PayPal**.
  
- **Par courrier :**
  - Sur papier libre le rappel de vos coordonnées complètes, du numéro UNAP de votre bateau si connu et du numéro de votre badge
  - Une copie de votre carte de pêche 2019,
  - L'original de votre carte d'identité UNAP (ou une photo d'identité en cas de perte)
  - Un chèque d'un montant correspondant à votre situation (en cas de doute, nous contacter), libellé à l'ordre de la Fédération de Pêche du Bas-Rhin.
  - **2 enveloppe timbrée libellée à vos coordonnées postales pour le retour de votre carte d'identité UNAP complétée.**
  
- **Sur place** au siège de la Fédération : prendre contact avec la Fédération de Pêche pour convenir d'un rendez-vous (03 88 10 52 20), avec les documents suivants :
  - L'original de votre carte d'identité UNAP (ou une photo d'identité en cas de perte)
  - Sur papier libre le rappel de vos coordonnées complètes, du numéro UNAP de votre bateau si connu et du numéro de votre badge
  - Une copie de votre carte de pêche 2019
  - Un moyen de paiement chèque ou espèces (nous n'acceptons pas la CB).
  - **1 enveloppe timbrée libellée à vos coordonnées postales pour l'envoi de votre macaron UNAP.**

Il est à noter que le renouvellement de votre adhésion peut être réalisé à tout moment de l'année, sous réserve que votre barque ne soit pas stationnée sur la base nautique.

Si votre barque est actuellement stationnée sur les parkings, un délai est accordé pour la régularisation de votre cotisation. Cependant, sans nouvelles de votre part au 15 mai, l'UNAP se réserve le droit de déplacer votre bateau à la fourrière (zone Sud de la base) où vous pourrez le récupérer contre paiement de la cotisation annuelle.

Si vous ne souhaitez pas reconduire votre adhésion, vous pouvez nous rapporter ou nous envoyer votre badge afin que l'on vous restitue votre caution de **15,25 €** (n'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées).

Enfin, si vous avez changé de barque ou envisagez de le faire, merci de bien vouloir respecter les consignes suivantes :

- Ne décollez pas le macaron UNAP de votre ancien bateau.
- Contactez la Fédération ou l'UNAP directement afin de signaler le changement et de faire la demande d'un nouveau macaron.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information, veuillez recevoir Madame, Monsieur, nos plus cordiales salutations.

Robin HOLDER